

d'apprendre cela. Le sénateur Cook a déjà dit parfait—quel plaisir de voir qu'il sait encore parler!

Tout d'abord, j'évoquerai en passant les commentaires faits par le sénateur Everett hier, même s'ils ne touchent peut-être pas directement aux postes du budget supplémentaire. En tout cas, ils concernaient la situation financière globale du pays. Un des sujets qu'il a traités préoccupe tous ceux qui se sont donné la peine de s'y arrêter. Il a parlé de la dernière déclaration du gouverneur de la Banque du Canada, qui annonçait le changement d'orientation, le changement d'avis au sujet de l'agrégat monétaire M-1—c'est-à-dire de ce que le profane pourrait appeler l'argent immédiatement disponible du pays. Ce n'est pas tellement de l'incertitude que le gouvernement fait naître périodiquement avec des déclarations de ce genre sur les divers aspects de l'orientation économique qu'il s'agit en réalité, mais de la difficulté qu'éprouvent ceux qui sont chargés de faire marcher le pays de savoir exactement ce qui se mitonne à la Banque du Canada.

Je voudrais dire en passant, avant de parler plus expressément du budget, qu'il est grand temps que le gouvernement songe sérieusement à confier directement à un des ministères les affaires de la Banque du Canada, de façon qu'il y ait un ministre, n'importe lequel, qui soit responsable devant le peuple et qu'on puisse interroger de temps à autre pour analyser les mesures prises, et connaître ainsi de jour en jour les intentions de la Banque du Canada.

On parle des problèmes que pose l'existence d'un Sénat nominatif, de son absence de responsabilité et de légitimité. Mais que dire alors quand il s'agit de l'impact des décisions du gouverneur de la Banque du Canada qui, dans le régime actuel, n'est au fond responsable devant personne? C'est lui qui dit où et quand il ira annoncer ses changements d'orientation et de politique. Et quand il ne vient pas, c'est qu'il en a décidé ainsi. Il se claquemure dans son bureau de ce temple sacro-saint de la Banque du Canada. Ce n'est que de temps à autre qu'il fait une apparition pour nous dicter en fin de compte notre mode de vie à tous. Il est temps que l'on examine sérieusement le rôle exact de la Banque du Canada et les pouvoirs que doit avoir son gouverneur dans l'orientation de l'économie, donc de la vie de chacun de nous.

Voilà simplement une idée que je lance à titre liminaire, sans autre but que de demander aux honorables sénateurs d'y réfléchir. Je me doute que les préoccupations du sénateur Everett allaient exactement dans le même sens.

Les nouveaux crédits, les nouvelles affectations et les nouveaux objectifs du budget supplémentaire (B) ne sont pas très nombreux, mais il reste que leur progression est étonnante et leur complexité croît chaque année.

Le déficit dont le sénateur Everett a parlé hier et qui a fait l'objet d'un examen au comité, devient de plus en plus difficile à évaluer. Car je crois que personne ne sait précisément à combien il s'élève au juste. Le déficit cumulatif officiel annoncé par le gouvernement s'élève à 134 milliards. Pour ma part, je crois que le déficit global approche les 240 milliards. Puisque les comptes publics révèlent que la dette des sociétés de la Couronne est de 55.7 milliards, il faut sûrement ajouter ce montant au déficit. D'après la section des comptes spécifiques des comptes publics, le gouvernement serait comptable de 49 milliards par le biais de ses cotisations aux caisses de

retraite. Il doit y avoir quelqu'un qui soit comptable de ces fonds de pension. Leur total réparti entre les cotisations au régime de pension du Canada, aux caisses de retraite de la Fonction publique, des forces armées, de la GRC, et autres, constitue encore 49 milliards. Cet argent est versé au fonds de revenu général et le gouvernement l'utilise pour payer les factures courantes, mais il devrait sûrement être comptabilisé dans le passif et le déficit du gouvernement. Le chiffre approche peut-être les 240 milliards. Naturellement quand on se demande si 240 milliards est un chiffre considérable, il est difficile à un profane de se faire une idée exacte de ce que cela représente.

Dans le cours de notre examen en comité, nous avons posé des questions précises aux fonctionnaires qui sont venus témoigner.

L'une de ces questions a porté sur les frais de publicité du gouvernement, en somme, combien les contribuables devront payer en frais de publicité cette année, répartis selon les différents ministères. On nous a répondu que les frais de publicité s'élèveraient à environ 50 millions. C'est beaucoup d'argent pour de la publicité, en fait 50 millions c'est beaucoup d'argent quel que soit l'usage qu'on en fait. A mon avis, à une époque où l'austérité est de mise, à une époque où l'on invite les gens à se restreindre, le gouvernement ne devrait pas se permettre de tant dépenser au chapitre de la publicité. Je suis certain qu'ils sont nombreux ceux qui pourraient proposer des objectifs beaucoup plus utiles pour une somme aussi élevée.

Dans presque tous les budgets des ministères, on retrouve une rubrique intitulée «services professionnels et spéciaux». Je suppose que cette appellation recouvre une multitude d'erreurs de commission et d'omission et de fautes bien pardonnables si on peut les appeler ainsi. J'imagine que les ministères ont vraiment besoin de services juridiques, professionnels ou spécialisés de temps à autre. J'ai aussi l'impression qu'une rubrique aussi générale peut excuser toutes sortes d'excès.

Quand nous avons demandé à combien on pensait que se monterait la facture pour ces services professionnels et spécialisés cette année, on nous a dit que ce serait probablement aux environs 2 milliards de dollars. Il me semble qu'avec 2 milliards de dollars, on peut payer énormément de services professionnels et spécialisés et je peux penser à un grand nombre de secteurs de l'économie canadienne auxquels une mise de fonds de 2 milliards de dollars serait très utile. Il y a de nombreux honorables sénateurs ici aujourd'hui qui représentent des provinces qui pourraient facilement mettre à profit même une petite tranche de ces 2 milliards et de ces 50 millions.

Nous n'avons pas eu tellement de temps au comité pour examiner en détail le budget supplémentaire (B), quoique nous aurions toujours pu le faire, mais nous avons longuement parlé des dépenses prévues sous les rubriques secondaires du programme administratif du Secrétariat d'État. Le budget total du programme est de \$6,208,000, ce qui comprend \$1,819,000 pour la proclamation de la loi constitutionnelle en avril 1982, une augmentation des ressources de \$216,000 pour le groupe de gestion de la publicité, une augmentation de \$3,020,000 des fonds affectés à la fête du Canada, une dépense de \$311,000 pour la visite de Son Altesse Royale la princesse Anne et un montant de \$172,000 pour la nomination d'un attaché de presse adjoint pour Sa Majesté la reine.